

## Dispositif DPC « Élaborer un plan d'action pour la mise en place du DPC dans les établissements de santé »

**DUREE** : 5 jours

**Diagnostic** : 1 jour

**Accompagnement**: 4 jours

**ORGANISME**

CNEH

**PUBLIC :**

Personnel des Directions des Ressources Humaines et des Affaires Médicales  
Représentant de la CME et de la commission DPC  
Réfèrent DPC  
Direction des soins  
Responsable Qualité  
Responsable de formation

**GROUPE 2**

13-14 février 2017

+

3-4 avril 2017

+

2 mai 2017



### CONTACT

Conseiller Formation

Élodie VILLAIN

[e.villain@anfh.fr](mailto:e.villain@anfh.fr)

Tél. : 04-76-04-10-43

### OBJECTIFS

- Identifier les évolutions de la nouvelle réglementation du DPC
- Réaliser un auto-diagnostic adapté à la structure sur la mise en place du DPC
- Identifier les différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de favoriser la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobiliser les professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et les points importants dans la mise en œuvre des parcours DPC
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation dans la mise en place du DPC

### PROGRAMME

Jour 1 :

- Actualisation des connaissances juridiques et réglementaires en matière de DPC
- Appréhension des fondamentaux et des nouveautés en matière de DPC et appropriation des nouveaux concepts

Jour 2 :

- Réalisation du diagnostic pour la mise en œuvre du DPC v1

Jour 3 :

- Définition d'un plan d'action adapté et co-construction de la feuille de route associée

Jour 4 :

- Identification des différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de faciliter la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobilisation des professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et points importants dans la mise en œuvre des parcours de DPC
- Définition et mise en place des indicateurs d'évaluation du DPC

Jour 5 :

- Suivi de la mise en œuvre du projet DPC